



Incendie et éléments naturels

[Aide pour remplir votre police d'assurance

Tout le mobilier en relation avec les métiers de la terre
couvert au meilleur prix grâce à l'assurance
incendie et éléments naturels obligatoire

- A Renseignements généraux
- B Inventaire
- C Assurances spéciales - divers
Pour votre information

[ASSURER, PRÉVENIR, SECOURIR

Depuis 1811, l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud veille sur la sécurité des biens mobiliers et immobiliers des personnes et des entreprises.

Axée sur la solidarité entre l'ensemble de ses assurés, l'assurance incendie et éléments naturels est obligatoire pour tous. Ce principe garantit non seulement des primes avantageuses, mais aussi la prise en charge intégrale des dommages, indépendamment de l'exposition aux risques.

De plus, l'ECA œuvre activement pour la prévention des incendies et l'efficacité des interventions, visant à garantir à chaque habitant des secours performants et ciblés, n'importe où dans le périmètre cantonal.

[NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Le feu, la foudre, une explosion, une inondation... Cela n'arrive pas qu'aux autres. Il est judicieux de prendre les devants en mettant à jour votre police d'assurance au plus vite.

L'ECA vous garantit de retrouver une situation semblable à celle qui était la vôtre avant un sinistre en vous donnant les moyens de remettre en état les biens endommagés ou de racheter des biens de même qualité.

[QUE COUVRE VOTRE POLICE D'ASSURANCE POUR LES MÉTIERS DE LA TERRE À L'ECA ?

➤ L'ensemble du matériel d'exploitation, les équipements, les installations, les marchandises, les animaux qui font partie de votre exploitation.

En revanche, les biens mobiliers de ménage, c'est-à-dire tous les objets que vous possédez, vous et votre famille, pour votre usage propre, y compris les loisirs, **n'en font pas partie**. Les bâtiments sont également assurés séparément.



Incendie et éléments naturels

A Renseignements généraux

B Inventaire

C Assurances spéciales - divers
Pour votre information

Les conditions contenues dans cette brochure entrent en vigueur à la date d'édition figurant à la page 24.

QUÉLS SONT LES RISQUES COUVERTS ?

Votre inventaire agricole est assuré contre deux sortes de risques réels et importants: les risques «incendie» et les risques «éléments naturels».

Principaux risques

Incendie

- le feu
- la foudre
- les explosions
- la carbonisation des fourrages
- l'action soudaine et accidentelle de la fumée

Les dommages inférieurs à 50 francs ne sont pas indemnisés.

Éléments naturels

- les inondations dues à des phénomènes naturels
- les ouragans (violentes tempêtes)
- les éboulements de rochers et les chutes de pierres (à l'exclusion du risque de chutes de pierres sur le bétail en alpage)
- les glissements de terrain
- les avalanches
- le poids excessif et le glissement de la neige
- la grêle

Sauf en cas de franchises plus élevées (voir page 15 constructions légères, silos extérieurs), vous supportez une franchise de 200 francs par dommage dû aux éléments naturels.

QUELLE SOMME D'ASSURANCE ?

Attention: la sous-assurance peut vous coûter très cher.

- C'est vous qui estimez la valeur de vos biens car c'est vous qui les connaissez le mieux: il est très important que cette valeur soit correcte.
- Si la somme assurée est inférieure à la valeur de remplacement, vous êtes en situation de **sous-assurance**. En cas de sinistre, même partiel, vous subissez une perte puisque l'indemnité ne suffit pas à remplacer ou à réparer les biens détruits ou endommagés.
- Indiquez sur votre police le montant qu'il faudrait payer à ce jour pour racheter des biens semblables à l'état de neuf.

Maintenant, suivez le guide et pensez, par la suite, à nous signaler tout achat important.

Coût estimatif de la prime annuelle

Sans les couvertures spéciales

| Valeur assurée | Prime annuelle |
|------------------|----------------|
| Fr. 80'000.-- | Fr. 88.-- |
| Fr. 150'000.-- | Fr. 165.-- |
| Fr. 180'000.-- | Fr. 198.-- |
| Fr. 250'000.-- | Fr. 275.-- |
| Fr. 500'000.-- | Fr. 550.-- |
| Fr. 1'000'000.-- | Fr. 1'100.-- |

A Renseignements généraux

B Inventaire

C Assurances spéciales - divers

Pour votre information

Aide pour remplir votre police d'assurance



Incendie et éléments naturels

Police d'assurance pour les métiers de la terre

A. Renseignements généraux

Adresse des objets assurés: _____
 Profession ou genre d'activité: _____
 Nom, nom d'alterna, prénom (ou surnom local), adresse complète: _____
 N° de tél: _____
 N° de fax: _____
 N° TVA: _____
 Adresse e-mail: _____
 Commune: _____ N°: _____
 N° d'assurance: _____
 Enregistrement au N°: _____

B. Inventaire

| B1 Matériel d'exploitation (saisonniers compris) | | Sommes d'assurance | |
|--|---|-----------------------------------|--|
| | | (voir dans la colonne de l'annex) | |
| a) potvostov (voir page 7): | Fi. | | |
| b) pour la préparation du sol (voir page 7): | Fi. | | |
| c) pour les semailles et plantations (voir page 7): | Fi. | | |
| d) pour la sarrure, engrais et protection des cultures (voir page 7): | Fi. | | |
| e) pour la récolte (voir page 9): | Fi. | | |
| f) moteurs et groupes électrogènes (voir page 9): | Fi. | | |
| g) matériel de ferme (voir page 9): | Fi. | | |
| h) élagages industriels, installations de bûches (voir page 9): | Fi. | | |
| B2 Marchandises | | | |
| a) marchandises achetées (voir page 11): | Fi. | | |
| b) marchandises produites (voir page 11) avant qu'au moins de soit inventariées: | Fi. | | |
| B3 Animaux (voir page 11) | Fi. | | |
| B4 Équipement et matériel de bureau (voir page 12) | Fi. | | |
| B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13): | Fi. | | |
| B6 Autres (voir page 13): | Fi. | | |
| Total intermédiaires (indiquez B1 à B6) | Fi. | | |
| C. Assurances spéciales | | | |
| C1 Divers | | | |
| a) constructions légères y.c. le contenu (voir page 14) | <input type="checkbox"/> incendie seulement | Fi. | |
| b) objets extérieurs - y.c. le contenu (voir page 15) | <input type="checkbox"/> incendie seulement | Fi. | |
| c) objets de courtes, séries multiples (voir page 15) | <input type="checkbox"/> incendie seulement | Fi. | |
| d) terrains de sports en pelouse (voir page 16) | <input type="checkbox"/> incendie seulement | Fi. | |
| C2 Tracteurs (voir page 17): | <input type="checkbox"/> (incendie) | Fi. | |
| C3 Choses spéciales et frais (voir page 18) | | Fi. | |
| C4 Valeurs précieuses (voir page 21) | | Fi. | |
| Total final (indiquez B1 à C4) | Fi. | | |

Lieu et date: _____ Signature(s) (de(s) l'assuré(s)) _____

[A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ADRESSE DES OBJETS ASSURÉS

Indiquez l'adresse du centre d'exploitation.
 Vos biens sont couverts où qu'ils se trouvent **pour les besoins de votre exploitation**, en Suisse et dans les zones limitrophes françaises.
 Vous devez signaler à l'ECCA les transferts provisoires de biens, dans un autre lieu de risque, **qui ne sont pas en rapport avec les besoins de votre exploitation** (expositions, comptoirs, concours).



Incendie et éléments naturels

- A** Renseignements généraux
- B** Inventaire
- C** Assurances spéciales - divers
- Pour votre information

Aide pour remplir votre police d'assurance

Police d'assurance pour les métiers de la terre

EA ECA
Incendie et éléments naturels

A. Renseignements généraux

Adresse des objets assurés: _____
 Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____
 N° de fax _____
 N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commentaire: _____ N°: _____
 N° d'assurance: _____
 Entretien/renouvellement du N°: _____

Remarque: pour le détail, consulter les annexes sociales, annexes complémentaires

B. Inventaire

B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)

| | Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs) | |
|---|---|--|
| a) polyvalent (voir page 7): | Fi | |
| b) pour la préparation du sol (voir page 7): | Fi | |
| c) pour les semis et plantations (voir page 7): | Fi | |
| d) pour la fumure, engrais et protection des cultures (voir page 7): | Fi | |
| e) pour la récolte (voir page 9): | Fi | |
| f) moteurs et groupes électrogènes (voir page 9): | Fi | |
| g) matériel de ferme (voir page 9): | Fi | |
| h) bétail (voir page 9): | Fi | |
| i) dérivés (voir page 9): | Fi | |
| Matériels divers | Fi | |
| a) marchandises achetées (voir page 11): | Fi | |
| b) marchandises produites (voir page 11) avec ou sans de voir inventaire: | Fi | |
| B3 Aemaur (voir page 11): | Fi | |
| B4 Equipement et matériel de bureau (voir page 13): | Fi | |
| B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13): | Fi | |
| B6 Autres (voir page 13): | Fi | |
| Total intermédiaire (rubriques B1 à B6) | Fi | |

C. Assurances spéciales

| | Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs) | |
|---|---|----|
| C1 Divers | Fi | |
| a) constructions légères Y, c. le contenu (voir page 15): | <input type="checkbox"/> ronds seulement | Fi |
| b) sites extérieurs - Y, c. le contenu (voir page 15): | <input type="checkbox"/> ronds seulement | Fi |
| c) chaises de coches, semis mobiles (voir page 15): | <input type="checkbox"/> ronds seulement | Fi |
| d) bureaux de semis en plastique (voir page 15): | <input type="checkbox"/> ronds seulement | Fi |
| C2 Tracteurs (voir page 17): | <input type="checkbox"/> ronds | Fi |
| C3 Choses spéciales et frais (voir page 19): | <input type="checkbox"/> ronds | Fi |
| C4 Valeurs spéculatives (voir page 21): | <input type="checkbox"/> ronds | Fi |
| Total final (rubriques B1 à C4) | Fi | |

Lieu et date: _____ Signature (déjà) / J'assure/é/é

B4 EQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE BUREAU

Ordinateurs, fax, fournitures de bureau, etc.

Le matériel informatique et électronique professionnel est obligatoirement assuré en valeur actuelle. Vos ordinateurs «privés» doivent être assurés sur votre police d'assurance ménage.

B5 RÉSERVES POUR ACHATS FUTURS (biens acquis après l'établissement de la présente police)

Cette réserve est destinée à couvrir les acquisitions que vous pourriez faire dans un avenir relativement proche (env. 5 ans). Elle vous évitera de revoir trop souvent votre police d'assurance. Si vos achats sont déjà planifiés, mentionnez directement ces biens dans la rubrique adéquate.

Pensez à annoncer tout nouvel achat ou variation de valeur importants à l'ECA.

B6 AUTRES

Indiquez le total des biens ne pouvant être incorporés dans les rubriques précédentes ou dans les assurances complémentaires et spéciales.

Détaillez ces biens sur la ligne disponible à cet effet ou joignez une liste qui facilitera le calcul de l'indemnité.

[POUR VOTRE INFORMATION]

Effets de l'assurance et primes

L'assurance déploie ses effets dès le dépôt auprès de l'IECA de la police dûment complétée et signée. Si elle est envoyée, le sceau postal fait foi.

Le paiement de la prime échoit le jour de l'entrée en vigueur de l'assurance (montant calculé prorata temporis), puis le 1er janvier de chaque année. La prime est due pour l'année entière sur les valeurs inscrites au 1er janvier.

Dispositions légales et réglementaires

Les documents légaux et réglementaires qui régissent votre assurance (Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels et son règlement d'application) peuvent être obtenus auprès de la Chancellerie d'Etat (tél. 021 316 41 59), site internet: www.rsv.vd.ch.

Si vous contestez le contenu de votre police d'assurance, vous pouvez recourir, par acte motivé adressé à l'IECA, dans les 10 jours suivant sa réception (art. 68 LAIEN). Passé ce délai, la police est réputée acceptée.

Mises à jour de la police

La police peut être établie en tout temps. Vous êtes tenu de la mettre à jour chaque fois que vos biens mobiliers changent de manière notable. Les modifications ne portant que sur un nombre restreint de biens peuvent faire l'objet d'un avenant.

[POUR VOTRE INFORMATION]

Valeur à neuf

Les biens mobiliers doivent être assurés à la valeur à neuf (sauf exceptions mentionnées dans la présente brochure). Il s'agit du montant qui devrait être dépensé, au moment de l'établissement de votre police, pour acquérir un objet de même nature et qualité, à l'état de neuf.

Valeur actuelle

Il s'agit du montant qui devrait être dépensé, au moment de l'établissement de votre police, pour acquérir un objet de même nature et qualité, en déduisant la moins-value consécutive à l'usure et à l'état d'entretien.

Tous les biens mobiliers soumis à une dépréciation rapide sont obligatoirement assurés en valeur actuelle, à savoir les biens qui sont sollicités de manière importante en raison de leur fonctionnement, de la nature de leur usage ou de leur obsolescence rapide (matériel informatique et électronique) et, s'ils sont munis de plaques de contrôle, les véhicules à moteur de tout genre, les remorques, les machines de travail à propulsion autonome, les véhicules automobiles d'exploitation, etc. Sont également concernés les biens qui sont exposés à des risques particuliers en raison de leur situation ou de leur nature (toiles de tentes, baraques, coffres et conteneurs y compris le contenu, constructions légères y compris le contenu, etc.).

Machines en prêt

Il se peut que vous soyez amené à emprunter une machine à un autre agriculteur. Prenez la peine de vérifier que cette dernière est bien assurée contre l'incendie et les éléments naturels. Cet agriculteur peut être domicilié dans un autre canton, voire même en France et n'avoir aucune obligation d'assurance. Vous ne serez, en effet, pas automatiquement au bénéfice de la couverture.

En cas d'absence de couverture, veuillez prendre contact avec l'IECA.

Cette remarque ne concerne pas les machines en leasing, que vous avez l'obligation d'assurer vous-même auprès de notre Etablissement.

N'oubliez pas d'apposer votre signature.

Il ne vous reste plus qu'à envoyer votre police à l'ECA, qui est à votre disposition pour vous conseiller et vous renseigner.

L'ECA règle des milliers de sinistres par année. A ces occasions, il doit malheureusement constater que trop de polices mobilières sont encore sous-évaluées. Avant de nous renvoyer la vôtre, songez qu'une économie de quelques francs sur votre prime d'assurance peut se traduire par une perte de plusieurs milliers de francs en cas de sinistre.

Pully, juillet 2010
www.eca-vaud.ch